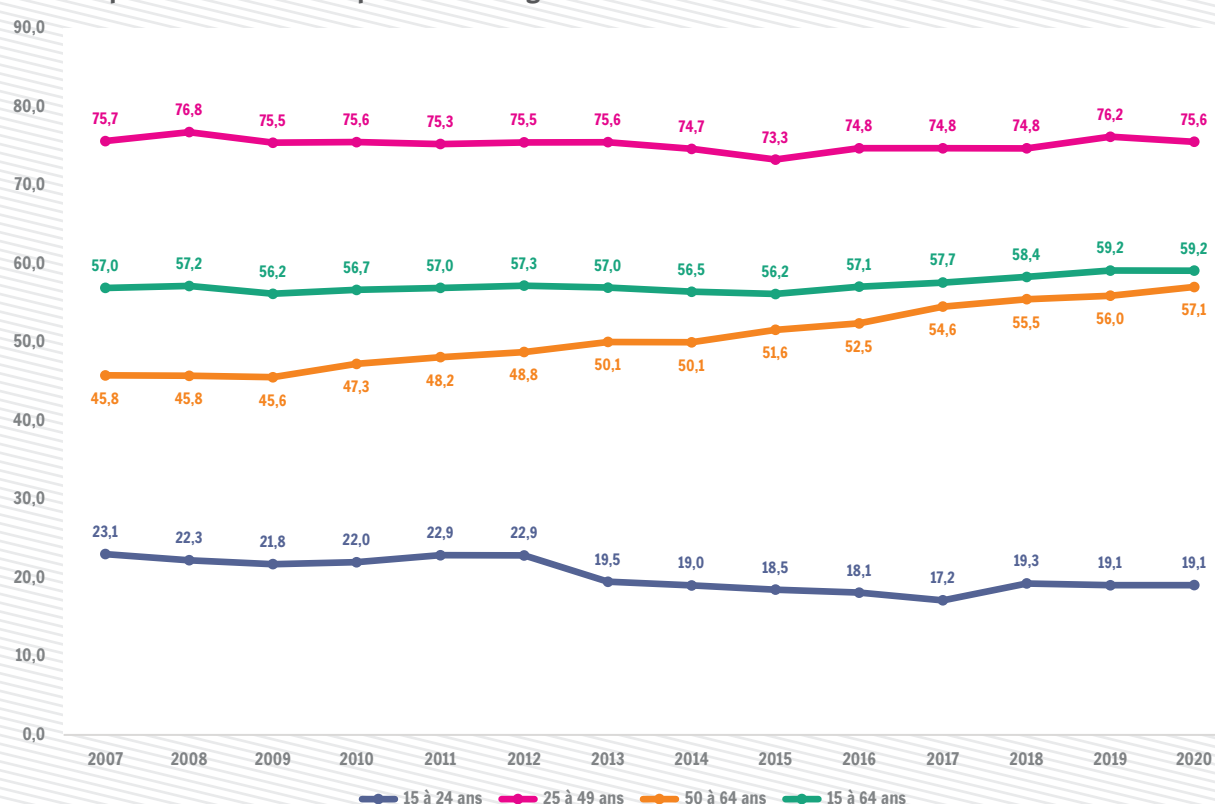


Taux d'emploi (BIT)

59,2%

C'est le niveau atteint par le taux d'emploi wallon des 15-64 ans en 2020, le même qu'en 2019

Taux d'emploi BIT des 15-64 ans par tranche d'âge en Wallonie



Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Statbel

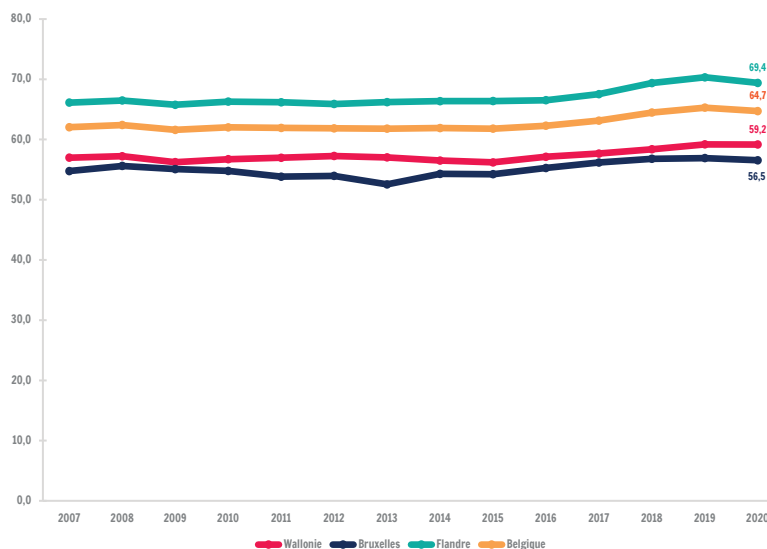
En 2020, la crise sanitaire a stoppé net la croissance du taux d'emploi ininterrompue depuis 2015. Cependant les mesures de soutien, le chômage temporaire pour les salariés et le droit passerelle pour les indépendants, ont permis le maintien du taux d'emploi en 2020 au même niveau que celui de 2019, soit 59,2 %.

En 2020, le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) est resté très faible en Wallonie (19,1 %), il est resté stable par rapport à 2019. Le taux des plus âgés (50-64 ans) continue de suivre une courbe ascendante et atteint 57,1 % en 2020. Dans la tranche d'âge intermédiaire (25-49 ans), le taux d'emploi relativement élevé (75,6 % en 2020) a connu une baisse de 0,6 pp par rapport à 2019.

Ces évolutions doivent cependant être interprétées avec beaucoup de prudence. Les taux sont estimés sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail afin de permettre les comparaisons internationales. Comme ils sont mesurés sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux d'emploi wallon des 15-64 ans (59,2 %) se situait en 2020 entre 58,4 % et 59,9 %.

Taux d'emploi (BIT)

Taux d'emploi BIT des 15-64 ans par région



Sur toute la période d'observation, le taux d'emploi des 15-64 ans en Wallonie (59,2 % en 2020) reste inférieur à la moyenne belge (64,7 % en 2020) et au taux d'emploi en Flandre (69,4 % en 2020), il reste par contre supérieur au taux bruxellois (56,5 % en 2020).

L'évolution observée est assez stationnaire même si on avait observé une très légère accélération de la croissance ces dernières années qui, comme déjà mentionné, doit être interprétée avec prudence. La crise sanitaire a interrompu ce mouvement. En 2020, le taux d'emploi est resté stable en Wallonie. Il a reculé à Bruxelles (-0,4 pp) et en Flandre (-0,9 pp).

Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Statbel

Définitions et sources

Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées (qui ont un emploi) d'une tranche d'âge par la population totale de la même classe d'âge. Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel. C'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (les ménages collectifs sont donc exclus) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les intervalles de confiance sont calculés par Statbel.

Pertinence et limites

Le taux d'emploi calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales. Elles sont principalement réalisées sur la base du taux d'emploi des 20-64 ans (voir la fiche L032).

La définition de l'emploi est très large.

Toutes les formes d'emploi sont prises en compte, notamment les jobs des étudiants, l'intérim, le travail en ALE, saisonnier et même en noir si la personne l'a déclaré dans l'enquête.

Si globalement un taux d'emploi élevé peut être interprété de manière positive, un taux d'emploi faible, pour les jeunes, peut être lié à la poursuite des études.

Ces taux sont calculés sur la base de statistiques inférées à partir de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance). En 2017, de nombreuses adaptations ont été apportées à l'Enquête (voir Statbel).

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-bit/>

L'Enquête sur les Forces de travail : <http://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>

Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#figures>

Steunpunt Werk : <http://www.steunpuntwerk.be/>

Augmenter le taux d'emploi en Wallonie. Mesures et enjeux : <https://www.iweps.be/publication/augmenter-taux-demploi-wallonie-mesures-enjeux/>

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

Prochaine mise à jour : avril 2022